

Date de la convocation :
05 novembre 2019

Membres en exercice : 11
Présents ou représentés : 7
Votants : 7
Absents excusés : 2
Absent : 2
Secrétaire : ALLAIN Daniel

Objet : Compte-rendu

Ouverture de séance : 19h45

L'an deux mil dix-neuf, le treize novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.

Etaient également présents : Mesdames et Messieurs Frédéric CAYEUX, Helen MOTTE, Dominique GROUT, Andrea REYNAUD, Laurent CROCHEMORE, et Daniel ALLAIN.

Absents excusés : Madame Marie-Paule LOSSET et Monsieur DELEGUE Vincent

Absents : Monsieur Jean-Yves SORET et Madame Morgane SENAY

I - Ajout d'une nouvelle délibération

Présents ou représentés : 6 Pour : 6 Contre : 0 abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération sur les travaux de remise en état des toitures a été oubliée sur l'ordre du jour de la convocation et demande qu'elle soit ajoutée. Le Conseil municipal **ACCEPTE** de l'ajouter dans l'ordre du jour de la séance.

II – Procès-Verbal

Présents ou représentés : 6 Pour : 6 Contre : 0 abstention : 0

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

III – Projet éolien STEAG suite collecte avis

délibération 2019/20

Présents ou représentés : 7 Pour : 6 Contre : 0 abstention : 1

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation citoyenne réalisée sur la commune du 15/07/19 au 30/09/2019. Il fait également la synthèse des arguments avancés.

Pour rappel, cette consultation fait suite à la présentation par les porteurs du Projet, la société STEAG, le 26 avril 2019.

Total : 131 avis

- 82 avis contre
- 38 avis pour
- 11 avis indécis

Monsieur le Maire lit les remarques des avis. Après délibération, et bien que le Conseil municipal soit majoritairement favorable, il suit l'avis des habitants et **REJETTE** le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Vattetot-sur-mer par la société STEAG.

IV – Modification règlement du nouveau cimetière

délibération 2019/21

Présents ou représentés : 7 Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

Dans le règlement du nouveau cimetière « chemin des Falaises » de Vattetot-sur-mer, il convient de modifier l'article 34 dans « Jardin du Souvenir » comme suit : « la dispersion des cendres devra être

soumise à une demande préalable en mairie et pourra être effectuée seulement avec l'autorisation expresse du Maire »

Le Conseil municipal **ACCEPTE** cette modification avec effet immédiat.

V – SDE76 : remplacement éclairage public

délibération 2019/22

Présents ou représentés : 7 Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

ANNULE et **REMPLECE** la délibération 2018/28 du 30/11/2018

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2018-0-76726-M1061 et désigné "Route d'Yport et Chemin d'Etigue" dont le montant prévisionnel s'élève à **32 225.32 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **12 278.19 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'adopter le projet ci-dessus ;
- **DECIDE** d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 12 278.19 € T.T.C ;
- **DECIDE** de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

VI – OGS : signature de la charte de gouvernance

délibération 2019/23

Présents ou représentés : 7 Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

Le Conseil municipal **ANNULE** et **REMPLECE** la délibération 2017/17 du 31 octobre 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte de gouvernance pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du territoire du µGrand site Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre 2017-2022 pour la commune, suite aux modifications de l'ex Communauté de communes de Criquetot-l'Esneval qui intègre la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

VII – Renouvellement convention CDG76 médecine préventive

délibération 2019/24

Présents ou représentés : 7 Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 23 juillet 2015 décidant le renouvellement de la convention d'adhésion pour une durée de quatre ans à partir du 1^{er} janvier 2015 au service de médecine préventive du travail du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine Maritime.

La loi n° 209 du 19 février 2007 modifiant l'article 25 de la loi n°53 du 26 janvier 1984 ainsi que la modification du décret n° 603 du 10 juin 1985 implique la modification de la convention existante. Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires permettent, entre autre, de modifier le rythme des visites préventives : tous les ans pour les agents sous surveillance médicale renforcée ou tous les deux ans selon les risques auxquels les agents sont exposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** de renouveler la convention d'adhésion pour une durée de quatre ans à partir du 1^{er} janvier 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

VIII – Indemnités des receveurs

délibération 2019/25

Présents ou représentés : 7 Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au remplacement de Mr FREMONT par Mr COUPEAUX à la Trésorerie de Criqueot-l'Esneval, la répartition de l'indemnité est calculée proportionnellement : 90 jours pour Mr Frémont et 270 jours pour Mr Coupeaux.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution aux comptables non centralisateurs du Trésor des indemnités allouées par les collectivités pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **AUTORISE** le versement de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor comme suit :

Pour Mr FREMONT : **84.52 € brut** (76.48 € net) pour 90 jours

Pour Mr COUPEAUX : **253.58 € brut** (229.43 € net) pour 270 jours

IX – Don de cartes Normandie aux Archives départementales

délibération 2019/26

Présents ou représentés : 7 Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

Suite à la visite de Mme BLOCHE des Archives départementales le 08 octobre 2019 au sujet du dépôt, classement, conservation, communication et ponctuellement valorisation des documents de la Commune, et qui a également donné quelques conseils et précisé les règles en vigueur en matière d'archivage, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de leur faire don des cartes de Normandie retrouvées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **AUTORISE** ce don aux Archives départementales de Seine-Maritime.

Monsieur le Maire remercie Madame Cauchard et Madame Reynaud pour leur investissement dans l'archivage des documents communaux.

X – Autorisation de mandater facture de remplacement pour tout matériel dégradé dans les gîtes

délibération 2019/27

Présents ou représentés : 7 Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

Lors des locations des gîtes, il est parfois constaté des dégradations sur l'équipement. Afin d'en demander le remboursement, le Comptable demande une délibération qui autorise le recouvrement via un titre au nom du locataire responsable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **AUTORISE** les démarches et écritures comptables nécessaires auprès du locataire du gîte pour le remboursement du bien volé, détruit ou dégradé durant la location, et ce à hauteur du montant de la facture de remplacement ou de réparation de ce bien.

Remerciements à Monsieur Grout.

XI – SDE76 : autorisation envers Comptable pour apurement compte 238

Présents ou représentés : 7 Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

délibération 2019/28

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a des écritures au compte 238 (avances acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles) qui restent à solder. Les opérations concernées datent de 2006 à 2016, et nous ne sommes pas ou plus en possession des justificatifs demandés par le Comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à défaut de pièces justificatives, comme le PV, le certificat administratif ou le titre, **AUTORISE** le Comptable à comptabiliser en opération d'ordre budgétaire les participations du SDE (anciennement SIER) afin d'apurer le compte 238.

XII – Travaux de remise en état des toitures

délibération 2019/29

Présents ou représentés : 7 Pour : 7 Contre : 0 abstention : 0

ANNULE et **REMPLECE** la délibération 2018/24 du 30 novembre 2018

Monsieur Le Maire présente les devis de l'entreprise Sarl FREGER Christophe pour le remplacement des toitures :

- Toiture de la Sacristie pour un montant de **14 879.85 € H.T**
- Toiture de la Maison à côté de la Salle Polyvalente pour un montant de **16 627.70 € H.T**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires aux opérations et à inscrire ces dépenses au budget primitif 2019.

Questions diverses et informations :

Lettre Association des amis du site de Vaucottes du 30/08/2019 : pourquoi une zone d'agglomération a été matérialisée avec la pose d'un panneau d'agglomération ?

Il n'y a pas d'arrêté communal qui indique que nous sommes en agglomération sinon le fauchage, le marquage au sol, sauf l'enrobé serait à la charge de la commune. Donc pas de changement envisagé.

Lettre Association des amis du site de Vaucottes du 25/10/2019 : ruissellement boues dans la cavée
Mr Cayeux rappelle les travaux effectués et que, même si tout n'est pas parfait, la situation s'est nettement améliorée. Pas de bassin en amont

Devis ATS : chemin piéton :

La direction des routes indique que c'est dangereux car cela va inciter les enfants à marcher en toute sécurité et ainsi réduire leur vigilance. Solliciter l'avis de la sécurité routière.

Courrier Mr OZANAM du 03/08/2019 : entretien annuel haie mitoyenne

Accord verbal avec J.Y Soret pour cession haie en limite du cimetière en échange de son entretien annuel du côté cimetière et sur le dessus. Accord à mettre par écrit.

PLUi : enquête terminée

Observations pour Vattetot-sur-mer : lecture des courriers des administrés et réponses du commissaire enquêteur.

Demande de Mr Royer que son chemin soit réhabilité. Mr Cayeux précise que dans ce cas, il faudrait aussi intervenir sur le chemin qui lui fait face (chemin de la Carrière).

Remblai :

Mr Cayeux demande l'avis du Conseil quant à la nécessité de faire évacuer le stock de remblai. Le Conseil pense qu'il est judicieux de le conserver ou de l'utiliser pour la réfection des chemins évoqués ci-dessus.

Affichage sauvage :

Il a été signalé que plusieurs affiches interdisant le camping (imprimées, format A4, mises sous fiches plastiques) ont été retrouvées sur Vaucottes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,
Franck BLANCHET.